

“Oui, mais” à l’Université de Luxembourg

Robert Garcia

Dans le contexte des débats parlementaires autour de la réforme de l’enseignement supérieur à Luxembourg en 1996, les Verts avaient employé la formule du “oui, mais” sur le bien-fondé de structures universitaires plus complètes dans notre pays (voir *Le Jeudi* du 12 décembre 1997).

Le mot d’ordre du “oui mais” reste de rigueur face au projet gouvernemental qui va être évacué – en fin de ligne droite d’une manière expéditive il est vrai – avant les vacances parlementaires. Pour expliquer le “oui”, mais aussi le “mais” il y a lieu de rappeler les vues de DEI GRENG en matière d’enseignement supérieur depuis belle lurette:

“Des cycles complets dans de nouvelles branches correspondant aux orientations économiques et culturelles de notre pays. Les Verts ont insisté sur la nécessité de construire de nouveaux créneaux économiques pour remplacer progressivement le monolithisme bancaire. Que le pilier de cette réorientation fût le secteur des technologies de l’environnement ou un autre, il ne serait que logique de prévoir dans le pays même la formation, la formation continue et la recherche dans les nouveaux secteurs de pointe.

Des cycles complets dans le cadre d’une université de la grande région. Nul doute qu’il s’avérerait trop coûteux et peu efficace de concurrencer des sites universitaires de la grande région. Par contre il serait tout à fait possible d’occuper des branches spécifiques complémentaires à l’offre régionale existante. De ce fait, des synergies avec des institutions universitaires de la grande région (Metz, Nancy, Trèves, Sarrebruck, Arlon) s’imposent au-delà des collaborations déjà existantes. Les responsables luxembourgeois devraient promouvoir activement la création d’une véritable

université régionale Saarlorlux. Une division du travail équilibrée favoriserait d’abord la mobilité régionale et ensuite une convergence économique et socioculturelle de la grande région.

Des cycles postuniversitaires à vocation européenne dans des branches où le caractère multiculturel du Grand-Duché peut être entièrement valorisé. Il est aberrant que notre pays cède à des contextes nettement plus monoculturels (Brugge, Florence) le terrain des études européennes alors que pour le moins la présence d’institutions européennes à Luxembourg suggère de telles structures. Des académies d’études et de recherche comparatives seraient imaginables dans des domaines comme le droit, l’économie et les finances, l’histoire européenne (migrations), les communications ou encore les sciences sociales. Au-delà de la présence européenne sur le plan administratif il ne faut pas oublier que le Luxembourg, hormis sa diversité linguistique, est la terre de retour d’étudiants issus de cultures universitaires francophones, germanophones, anglophones. A l’exemple de la psychologie, où le fossé entre les différentes cultures relève de l’abîme, l’on pourrait imaginer dans différents domaines des académies de sciences comparées au service de l’intégration culturelle européenne.”

Dans ce contexte, DEI GRENG avaient déposé, le 3 mars 1999, une proposition de loi visant la création d’une Université européenne sur le site transfrontalier “Terres Rouges” à Esch/Alzette. Cette proposition va également être traitée lors des débats imminents, mais faute de prise de position du gouvernement, et donc d’avis du Conseil d’État, elle ne pourra être mise au vote.

“Enfin l’attachement à ces structures universitaires de dépendances du type “université populaire” (Volkshochschule) augmenterait le rayonnement de la présence universitaire sur le contexte socioculturel luxembourgeois en général.”

On pourrait imaginer dans différents domaines des académies de sciences comparées au service de l’intégration culturelle européenne.

L’auteur est député vert et membre de la commission de la culture, de la recherche et de l’enseignement supérieur du parlement.

A l'épreuve de ces vues exprimées il y a plus de six ans, force est d'admettre que le projet gouvernemental a plusieurs mérites :

- il franchit le pas décisif des structures d'enseignement postsecondaire vers un véritable enseignement supérieur,

- il prévoit des structures sensées, définit les trois facultés dans les domaines importants pour notre pays et offre des filières d'enseignement suivant les normes du processus de Bologne,

- il reprend une motion des Verts visant à créer une faculté pédagogique et y intègre les formations d'instituteurs/trices et d'éducateurs/trices graduées,

- il prévoit un engrenage intensif entre les activités d'enseignement et de recherche,

- enfin la création de centres interdisciplinaires offre une chance réelle pour sortir des sentiers battus et pour ancrer une culture universitaire transversale dans ce nouvel établissement.

Reste à critiquer néanmoins une série de défis:

- l'organisation hiérarchisée sous la direction d'un recteur-dictateur omnipotent et sous la tutelle omniprésente de l'Etat – et qui a encore été renforcée par les objections du Conseil d'Etat – diminue considérablement l'espace de liberté en matière d'enseignement et de recherche des acteurs et actrices sur le terrain,

- un flou artistique entoure les perspectives de rehaussement qualitatif des études dans les domaines anciennement couverts par l'IST, l'ISERP et l'IEES,

- enfin l'opportunité de profiter de l'élargissement de l'Union européenne pour fonder le créneau d'un institut d'études comparatives européennes, voire d'une véritable Université européenne semble en passe d'être manquée.

Sous réserve de modifications en dernière minute du projet, ultérieures à la présente réflexion et qui sous l'influence du Conseil d'Etat risqueraient de saper encore plus l'autonomie de l'université, DEI GRENG vont probablement exprimer un vote positif lors du débat final – sûrs de devoir revenir sur les "mais" d'ici quelques années.

LÉGUMES BIO

co-labor s.c.

105, route d'Arlon L-1140 Luxembourg Tél.: 44.78.83 / Fax: 45.92.45